



COMMUNIQUE DE PRESSE

19 octobre 2012

Campagne 2013 : demande d'attribution ou d'offre de droits à primes animales

Les documents de demandes ou d'offres de droits à primes animales sont à la dispositions des éleveurs sur :

- le site Internet des services de l'état (www.lot-et-garonne.gouv.fr)
- TELEPAC (www.telepac.agriculture.gouv.fr) (onglet formulaires et notices 2013)

Pour acquérir ou revendre des droits à prime définitifs pour la campagne 2013, les dossiers devront être déposés avant le **30 novembre 2012**.

- Offre de droits : les éleveurs ayant cessé ou réduit leur activité d'élevage peuvent céder tout ou une partie de leurs droits à la réserve. 85% des droits cédés feront l'objet d'une compensation au tarif de 7.5 € par droit.
- Demande de droits : les éleveurs détenant un cheptel éligible à la PMTVA peuvent déposer une demande initiale ou une demande de droits supplémentaires.
- Cession reprise : les exploitants qui cessent leur activité et transmettent à un repreneur la totalité de leurs terres, bâtiments d'exploitation et cheptel, peuvent céder directement leur droits au repreneur sans passer par la réserve.

Contact :

DDT – Unité des productions animales - 1722 Avenue de Colmar - 47916 AGEN Cedex 9

Accueil physique : Cité administrative Lacuée

☎ 05 53 69 80 45 ou 05 53 69 80 04

CONTACTS PRESSE

Marie-Claude BOUSQUIER

☎ 05 53 77 61 82 ou 06 73 56 75 50

marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr

Joëlle MEURISSE

☎ 05 53 77 61 83

joelle.meurisse@lot-et-garonne.gouv.fr

www.lot-et-garonne.gouv.fr